



Quand les municipalités s'achètent des églises

Par [Marie-Eve Maheu](#) | [Pour me joindre](#)

Samedi 18 mai 2013 à 13 h 40

Venise-en-Québec a acheté l'église du village en 2009 pour y construire un centre communautaire. Quatre ans plus tard, le bâtiment sert toujours de lieu de culte. Le ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire (MAMROT) vient de condamner cette pratique, pourtant répandue dans la province.

Dans une lettre envoyée à la municipalité en mars, le MAMROT affirme que l'achat d'une église et le maintien de sa fonction religieuse entrent en contradiction avec le principe de neutralité qui doit être appliqué par les pouvoirs publics.

Venise-en-Québec s'est engagé à maintenir un espace de culte pour les 99 prochaines années. Elle compte toutefois détruire l'église, payée 170 000 \$, pour la remplacer par un centre multifonctionnel.

« Les municipalités doivent s'abstenir de prendre une mesure qui pourrait favoriser une religion au détriment d'une autre », écrit le Ministère, en réponse à la plainte d'un citoyen. « Il n'est donc pas possible pour une municipalité d'assurer le maintien d'un lieu de culte. »

Pas un péché, dit le maire

Le maire de Venise-en-Québec, Jacques Landry, ne comprend pas qu'on veuille l'empêcher de conserver un lieu de culte pour ses citoyens. « La Fabrique n'est plus capable de supporter le poids financier de l'église. Elle nous a fait une offre à un prix avantageux, sans intérêt. On veut faire un centre communautaire et, à l'intérieur, on va permettre aux gens de pratiquer leur religion. Qu'est-ce qu'il y a comme péché mortel là-dedans? »

Et, contrairement à ce que le MAMROT avance, le maire Landry assure que celui-ci connaissait son engagement de maintenir le lieu de culte lorsqu'il a approuvé son règlement d'emprunt.

La construction du centre multifonctionnel a toutefois pris du retard, reconnaît-il. Les demandes de subventions n'ont été déposées qu'au début de cette année. Il se donne deux ans pour faire aboutir son projet.

Entre-temps, le MAMROT demande à la municipalité de lui faire part de ses intentions sur les problèmes soulevés avant le 1er juillet. Le maire n'a aucune intention de reculer.

« On a pris un engagement et on va le respecter », dit M. Landry.

Seul un tribunal pourra trancher. Mais, selon l'avocat spécialisé en droit municipal Marc Laperrière, l'initiative de Venise-en-Québec est « douteuse ». « On dépense des deniers publics à des fins qui ne me semblent pas du tout municipales. À mon avis, ça pourrait

être considéré comme un excès de pouvoir par un tribunal. D'autant plus qu'on se retrouve à faire une forme de discrimination positive en fonction d'un culte plutôt qu'un autre. »

Une pratique répandue

Venise-en-Québec n'est pas un cas isolé. Aujourd'hui, 57 églises au Québec appartiennent à des municipalités, selon un recensement réalisé par le Conseil du patrimoine religieux du Québec. Environ la moitié ont maintenu un espace pour le culte. Parmi elles, Saint-Philippe, une autre municipalité de la Montérégie, vient d'acheter son église au coût de 147 000 \$ (la Ville paie le terrain, mais le bâtiment lui est cédé). Saint-Philippe compte s'en servir comme centre multifonctionnel, tout en maintenant les célébrations religieuses.

Son directeur général, Daniel Décary, ne comprend pas qu'on s'en offusque, alors que tout le Québec est en train de réfléchir à la façon de préserver le patrimoine bâti que sont les églises, des bâtiments souvent vides et coûteux à entretenir. Pour lui, l'entente intervenue entre la Ville et la Fabrique est gagnante pour les deux parties. Les paroissiens ne perdent pas leur lieu de rassemblement et la Ville peut se servir des lieux la majorité du temps.

« Ce sont des lieux de prédilection pour développer des activités de types culturel, social, comme des rassemblements, des conférences et de petits spectacles », estime M. Décary. « On dépense des millions de dollars pour ouvrir des bâtiments communautaires à gauche et à droite dans les municipalités. À côté, on a des églises qu'on laisse à l'abandon, faute de ressources pour les rénover. »